



Politique de la vie nocturne : une ville festive pour toutes

Présentation à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, 14 mars 2024

Nelly Dennene, présidente du Conseil des Montréalaises

Le Conseil des Montréalaises

Composition 15 membres bénévoles aux profils diversifiés

Création 2004

Origine Sommet de Montréal en 2002

Objectif Atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les femmes elles-mêmes et améliorer les conditions de vie des Montréalaises

Mission

- **Agir** en tant qu'instance consultative auprès de l'administration municipale
- **Faire des recommandations** au conseil de ville sur tous les enjeux féministes en lien avec les compétences municipales

Nos recherches

Deux avis du CM sur la sécurité des Montréalaises dans l'espace public



Les Montréalaises dans l'espace public

Nos constats

- Sentiment d'insécurité des femmes
- Harcèlement sexuel dans l'espace public et les transports
- Harcèlement sexuel et précarité des emplois des travailleuses des bars du centre-ville
- Les politiques neutres reproduisent les inégalités: importance de l'ADS+

« Les femmes de 14 à 17 ans et de 18 à 24 ans appartiennent aux classes d'âge dont la proportion des répondantes ayant été insultées, embrassées ou tripotées contre leur gré est la plus grande. Les femmes âgées de 18 à 24 ans sont également celles ayant été le plus souvent suivies lors d'un événement extérieur à Montréal. »

Avis du CM «Montréal, une ville festive pour toutes»

Une politique de la nuit nécessaire

Le droit à la Ville pour les Montréalaises

Une politique de la vie nocturne permet d'assurer :

- une **ville festive et sécuritaire pour toutes**
- d'occuper l'espace public sans violence



Les objectifs de la Ville

Une politique inclusive

- **Permet l'inclusion et la diversité** : reconnaît et valorise la diversité des expériences et des besoins des populations dans l'espace public nocturne
- **Favorise et permet d'aménager la mobilité nocturne**: assure l'offre en transport collectif
- **Lutte contre les discriminations** : vise à éliminer les discriminations que des personnes pourraient subir en raison de leur genre, origine, couleur de peau, handicap, âge, condition sociale, orientation sexuelle ou langue

Les recommandations du CM

→ Approfondir l'application de l'analyse différenciée entre les sexes intersectionnelles (ADS+)

Besoin de visibiliser les femmes et de permettre d'identifier et de prévenir les effets de la politique sur les hommes et sur les femmes et entre les femmes elles-mêmes

→ Ne pas invisibiliser les femmes afin de prévenir la reproduction des inégalités

→ Faire de l'objectif 1.4 un principe directeur de la politique

Les recommandations du CM

- **Adopter des actions pour la prévention du harcèlement sexuel**
- **Lutter contre la précarité des emplois des travailleuses des bars du centre-ville et inclure les femmes dans le développement économique**
- **Assurer la bonification de l'offre en transport collectif dès le début**

La mobilité est un enjeu central dans la réappropriation d'espaces pour les femmes et son développement doit être pris en compte dès les débuts du déploiement d'un plan d'action

Les recommandations du CM

→ **Réaliser un plan d'action en se fondant sur une approche participative avec les partenaires concernés (à court terme):**

- impliquer les organisations qui détiennent des expertises en sécurité et en harcèlement de rue, particulièrement des femmes et des personnes marginalisées
- favoriser une prise en charge collective et communautaire de la sécurité de toutes les femmes pour ne pas se limiter au SPVM et aux agences de sécurité

Merci pour votre attention



1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 451-6038

Courriel : conseildesmontrealaises@montreal.ca

Facebook : Conseil des Montréalaises

Instagram / LinkedIn: [conseildesmontrealaises](#)

Site Web : ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises